

## Corne de l'Afrique – Érythrée

Par le SE d'Addis Abeba

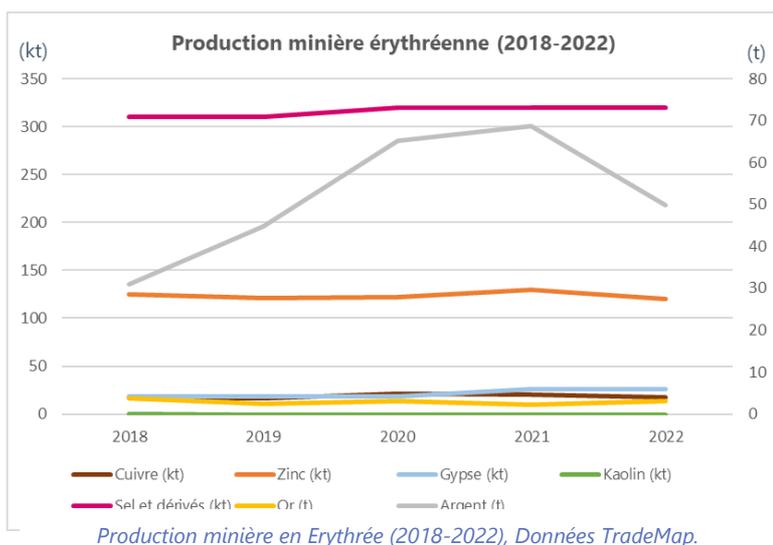


### Un secteur confronté à de nombreux défis, malgré un potentiel important

Avec 60 % des exportations de biens provenant du secteur minier, ce dernier occupe une place importante dans l'économie érythréenne. Les principaux minerais produits sont le cuivre, le zinc, l'or, l'argent et la potasse. Malgré les efforts du gouvernement pour rendre ce secteur attractif, promouvant un régime juridique stable et transparent, les investissements se trouvent confrontés à diverses difficultés dont des sanctions internationales, compliquant, entre autres, leur financement.

### Un des secteurs les plus porteurs en Érythrée

**Le secteur minier a toujours été un secteur porteur pour l'Érythrée.** L'exploitation minière a été initiée par les Italiens pendant la période de colonisation (1891-1941) sur des veines de quartz aurifère, avec les moyens technologiques limités de l'époque. Après l'indépendance en 1991, le gouvernement a encouragé les activités d'exploration et d'exploitation minière en proposant des opportunités aux investisseurs étrangers avec des lois minières adaptées et flexibles adoptées en 1996.



**Les principaux minerais produits en Érythrée sont le cuivre, le zinc, l'or, l'argent et la potasse** (200 ans de réserves, à une faible profondeur et facilement exploitables). Depuis 2018, la production minière en Érythrée n'a pas connu d'importantes fluctuations. Seule la production d'or a connu une augmentation notable, passant de 2,1 tonnes en 2021 à 3,2 en 2022. En 2021, **les exportations des produits miniers s'élevaient à 493,5 MUSD. Le cuivre et le zinc composent 99,9 % de ces exportations minières.** Les minerais représentent 60 % des biens exportés par l'Érythrée. La Chine et la Corée du Sud en sont les premiers acheteurs.

**L'exploitation minière est aussi une source non négligeable d'investissements directs étrangers (IDE).** Alors que l'Érythrée a toujours eu du mal à attirer de gros investissements en raison de son climat des affaires défavorable, ses ressources minérales constituent une exception et ont attiré de nombreux investisseurs, dont la Chine – le plus grand investisseur, créancier et partenaire commercial du pays.

**La mine « multi-minerais » de Bisha est une mine à ciel ouvert, située à environ 150 km à l'ouest d'Asmara, dans la région de Gash-Barka.** Elle a été développée par la société canadienne d'extraction d'or *Nevsun Resources*. Les travaux de construction ont commencé en 2008 tandis que la production d'or a débuté en 2011, celle de cuivre en 2013, et la production de zinc en 2016. En 2019, *Zijin Mining* entreprise minière chinoise, a racheté les parts de *Nevsun Resources* dans la société de projet *Bisha Mining Share Company* (BMSC) et détient actuellement une participation de 55 %. L'*Eritrean National Mining Company* (ENAMCO), entreprise publique, détient les 45 % restants. La durée de vie restante de la mine de Bisha est très limitée - estimée à six ans. La mine produit au total 2,4 Mt par an de minerais à ce jour (cuivre-zinc-or-argent).

Détenue à parts égales entre la compagnie chinoise *Sichuan Road and Bridge Group* (SRBG) et l'*Eritrean National Mining Corporation* (ENAMCO), **Colluli est une mine de potasse** qui, selon les estimations, contiendrait 1,1 Md de tonnes de minerai, soit l'équivalent de 200 ans de production. La mine, encore en construction, devrait produire 472 000 t de sulfate de potassium par an. De ce fait, ce projet minier **pourrait contribuer à la sécurité**

**alimentaire du pays à moyen terme**, en facilitant l'accès aux engrais (aujourd'hui intégralement importés) pour la production agricole domestique et augmentant ainsi les rendements agricoles. La mine de Colluli pourrait également contribuer de manière significative à l'économie du pays, notamment via la dynamisation des exportations. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) estime que ce **projet minier pourrait contribuer à 50 % des exportations du pays** d'ici à 2030, tout en créant plus de 10 000 emplois<sup>64</sup>.

Afin de maximiser les recettes minières, le pays s'est doté d'un code et d'un règlement minier avantageux qui impliquent très fortement l'Etat

**Le cadre juridique régissant la conduite de toutes les opérations minières sur le territoire de l'Érythrée est inscrit dans la Proclamation sur les minéraux** ainsi que la réglementation sur les opérations minières datant de 1995. Ainsi, toutes les ressources minérales de l'Érythrée sont propriété publique. L'État a le devoir d'assurer la conservation et le développement durable de ces ressources au profit des populations.

**Le ministère de l'Énergie et des Mines (MoEM) est l'organisme qui délivre des licences** et est responsable de l'administration, de la réglementation et de la coordination de tous les types d'activités dans le secteur énergétique et minier de l'Érythrée. Plusieurs types de licence sont accessibles : de prospection (valable 1 an et non renouvelable), d'exploration (valable pour une durée initiale de 3 ans, mais qui peut être renouvelée deux fois pour des durées de 1 an et avec d'autres renouvellements possibles dans certaines circonstances) et un permis minier (valable pour une période de 20 ans avec des renouvellements possibles de 10 ans).

**Au sein du ministère, le Département des Mines (DoM) est chargé de la gestion du secteur minier et englobe le Service géologique (EGS), Développement des ressources minérales (MRD) et gestion des ressources minérales (MRM).** Le pays dispose également d'un système de licence simple « à guichet unique » permettant toutes les formalités pour tous les types de licences, réalisées par un seul organisme gouvernemental, le MoEM.

**L'objectif du gouvernement est que toutes les ressources minérales bénéficient à l'Etat** : la société publique ENAMCO possède 40 % de parts au moins dans toutes les opérations. L'Etat perçoit un impôt (*Income tax*) de 38 % minimum ainsi que des royalties (3,5 % pour les minerais ou 5 % pour les métaux précieux). Un taux nominal de droit d'importation (0,5 %) est appliqué sur tous les intrants nécessaires aux opérations minières.

**En phase avec le caractère prioritaire du secteur, le gouvernement érythréen a mis en place des incitations fiscales.** Ainsi, la loi érythréenne prévoit : un amortissement accéléré (méthode linéaire sur 4 ans) de tout le capital et de la préproduction, une affectation de réinvestissement (5 % du revenu brut), aucun impôt sur les dividendes ainsi qu'un rapatriement libre et sans restriction des gains à l'étranger sur des comptes extérieurs. Par ailleurs, les entreprises minières peuvent obtenir directement et facilement du fuel alors que les autres secteurs sont rationnés.

<sup>64</sup> PNUD (2019) *Analysis of the potential contributions of Colluli potash project to sustainable development goals in Eritrea*